

CONVENTION DE STAGE CANOE KAYAK SAISON 2020

STAGE COMPETITION CANOE KAYAK EAUX VIVES SAMEDI 04 JUILLET AU MERCREDI 08 JUILLET 2020

Entre

BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM (désigné BSPM dans le texte) représenté par son président Alain ROLLING, d'une part,

Et (désigné bénéficiaire dans le texte) représenté par d'autre part

Article 1 : Inscription, présentation et déroulement du stage

OUVERT AUX ADHERENTS de l'association

Lieu : ISLES DE LA SERRE 38 PORCIEUX

Prix : 310€

Règlement: chèque de 310€ à l'inscription au stage,

Date limite d'inscription : 4 SEMAINES avant le début du stage

Article 2

L'engagement de BSPM devient effectif - dans la limite des places disponibles - à la réception de ce document dûment signé par un représentant légal du bénéficiaire et le versement d'un acompte de 310€.

Pour toute résiliation signifiée à BSPM moins de 2 semaines avant le début du stage l'acompte reste acquis. De plus, si la résiliation est signifiée à BSPM moins de 1 semaine avant le début du stage le solde devra être intégralement payé à BSPM. Aucun remboursement ne sera dû en cas de renoncement d'un bénéficiaire ou de son exclusion pour une des causes énoncées à l'article 5.

Le bénéficiaire ne pourra en aucun cas céder ses droits à un tiers sans l'autorisation expresse écrite de BSPM.

Article 3

Il est de la responsabilité du représentant légal de vérifier l'aptitude médicale à la pratique d'activités sportives et la capacité à nager 25 m départ plongé du bénéficiaire (présentation obligatoire d'un certificat médical).

Article 4

BSPM s'engage à assurer l'encadrement selon les règles prévues par la législation française et suivant les directives de la fédération française de Canoë kayak.

BSPM s'engage à assurer l'encadrement par un titulaire du brevet d'état d'éducateur sportif 1^{er} degré de canoë kayak ou d'un brevet professionnel jeunesse et sport activité pour tous ou d'un moniteur fédéral pagaie couleur.

Article 5

L'encadrement de BSPM se réserve la possibilité d'exclure tout bénéficiaire dont le comportement nuirait gravement au fonctionnement du groupe ou qui ne respecterait pas les consignes de sécurité.

Le bénéficiaire sera considéré responsable de tout dommage volontaire au matériel mis à disposition par BSPM. Les réparations éventuelles seront effectuées par BSPM aux frais du bénéficiaire ou de son représentant légal.

Le bénéficiaire inscrit au stage sera considéré responsable de tout acte délictueux commis par lui même.

BSPM ne pourra être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir aux bénéficiaires, soit de leurs faits, soit du fait de tiers, à l'exception de ceux dont l'origine relèverait d'un défaut du matériel mis à leur disposition.

Les bénéficiaires ne pourront exercer aucun recours contre BSPM en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont ils pourraient être victimes pendant la prestation de la présente convention et devront faire leur affaire de toutes assurances à ce sujet.

Article 6

BSPM se réserve le droit d'annuler tout ou partie de sa prestation pour raisons de sécurité telles que crue, vent violent, pollution de l'eau, indisponibilité de l'encadrement ou nombre insuffisant de participants.

BSPM se réserve le droit de mettre fin à toute prestation dont le fonctionnement ne serait pas en conformité avec les objectifs et les orientations de la présente convention.

BSPM se réserve d'écourter des séances en cas de fatigue de participants.

Le soussigné, représentant légal de reconnaît avoir pris connaissance de la convention ci-dessus qu'il s'oblige à observer et à faire observer.

Date.....Signature.....

Pour Bruche Sport Passion Molsheim : Alain ROLLING Date.....Signature.....

A retourner signé à BSP Molsheim en même temps que le bulletin d'inscription.

ATTENTION : NOMBRE DE PLACES LIMITE A 9 PARTICIPANTS – CLOTURE DES INSCRIPTIONS SANS PREAVIS

CONTENU GENERAL STAGE CANOE KAYAK 2020

PERFECTIONNEMENT DES DIFFERENTES DISCIPLINES DE CANOE KAYAK.

PERFECTIONNEMENT INITIATION A L'EAU VIVE PASSAGE DES PAGAIES COULEUR EAUX VIVES

Contenu pédagogique :

Initiation et perfectionnement en eaux vives (slalom descente) et course en ligne : correction vidéo

Passage des pagaies couleur eaux vives

Contenu éducatif

- Vie en de groupe
- Respect de l'autre.
- Entraide.
- Sensibilisation au respect de la nature
 1. Le cycle de l'eau.
 2. La rivière est vivante.
 3. La chaîne alimentaire.
 4. La pêche.
 5. Les arbres des cours d'eaux.
 6. La faune et la flore
 7. Plantes invasives et envahissantes de nos régions

BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM

BULLETIN D'INSCRIPTION

STAGE CANOE KAYAK DU SAMEDI 04 JUILLET AU MERCREDI 08 JUILLET 2020

A RETOURNER IMPERATIVEMENT PAR COURRIER AU PLUS TARD 8 JOURS AVANT LE DEBUT DU STAGE
à l'adresse suivante : BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

Demande l'inscription au stage de CANOE KAYAK

NOM **Prénom** **né (e) le**
Adresse **Code postal** **Ville**
Téléphone **Courriel**@

Ci-joint un chèque de 310 € à l'ordre de BSP Molsheim et 1 exemplaire de la convention datée et signée

Date et signature (d'un représentant légal pour un mineur)

Le..... Signature

(1) rayer la mention inutile

ADRESSE POSTALE : BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM 24 RUE DE LA CHAPELLE 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE

BRUCHE SPORT PASSION MOLSHEIM
24, rue de la Chapelle 67190 DINSHEIM SUR BRUCHE
Tél. et fax : 03 88 50 12 50 - portable : 06 75 90 96 65
Courriel : bspmolsheim@wanadoo.fr Site Internet : <http://bspmolsheim.com>
Registre des associations : Tribunal d'Instance de Molsheim vol xx n° 17 du 19 janvier 1979.
Association affiliée à la fédération Française de Canoë Kayak -- Label club ffck*** -- Ecole française de canoë kayak.
Agrément Jeunesse et Sport n° 67 S 288 du 15 décembre 1989.
Etablissement d'activité physique et sportive Dossier N° ET000513 code établissement N°06701ET0010.
Banque : CCM région Molsheim RIB n° 10278 01400 00011011440 17.
Identifiant SIRET 484 073 986 00016 Identifiant SIREN 484 073 986 Code APE 926c